



# Déchets urbains collectés par les communes

Statistiques 2016

,

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU

DECHETS  
MENAGERS  
SACS OFFICIELS

16.2

# 1 Introduction

---

La collecte des déchets urbains incombe selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE) aux cantons qui ont délégués cette tâche aux communes. De fait, ces dernières organisent le tri, la collecte et le transport des déchets urbains jusqu'aux installations de traitement.

Dès l'introduction de la loi cantonale du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets, les communes ont eu l'obligation d'introduire une taxe proportionnelle (taxe du pollueur-paye) pour financer en partie l'élimination des déchets urbains. Cette taxe a eu une influence directe sur le contenu de nos poubelles et sur l'effort de tri. Dans le canton de Fribourg comme sur tout le territoire suisse, cela s'est traduit par une proportion toujours plus grande de déchets triés collectés au dépend des déchets non triés dédiés à l'incinération.

Le Service de l'environnement du canton de Fribourg (SEn) récolte auprès des communes les statistiques sur la collecte de ces déchets urbains. Pour l'année 2016, les 136 communes du canton ont répondu à notre questionnaire. Le présent document vise à donner une vue d'ensemble sur les quantités de déchets urbains collectés, leur répartition et leur évolution au niveau cantonal. Il a été élaboré à l'intention des communes du canton de Fribourg afin qu'elles puissent notamment comparer leur propre statistique à la moyenne cantonale.

## **Remarque préliminaire**

*Les résultats donnés ci-dessous sont calculés en tonnes. Or de nombreux déchets, notamment les biodéchets (déchets compostables et méthanisables), sont comptabilisés au volume ( $m^3$ ), impliquant que certains poids sont estimés et non mesurés directement. De plus, il apparaît des différences parfois importantes sur la qualité des données transmises par les communes, certaines données ne sont par exemple pas chiffrées (notamment les biodéchets). En conséquence, il existe une incertitude non négligeable sur les chiffres délivrés dans la présente note, mais qui toutefois n'empêche pas de distinguer clairement les tendances et l'évolution de la gestion des déchets des communes fribourgeoises.*



## 2 Chiffres globaux et répartition par type de déchets

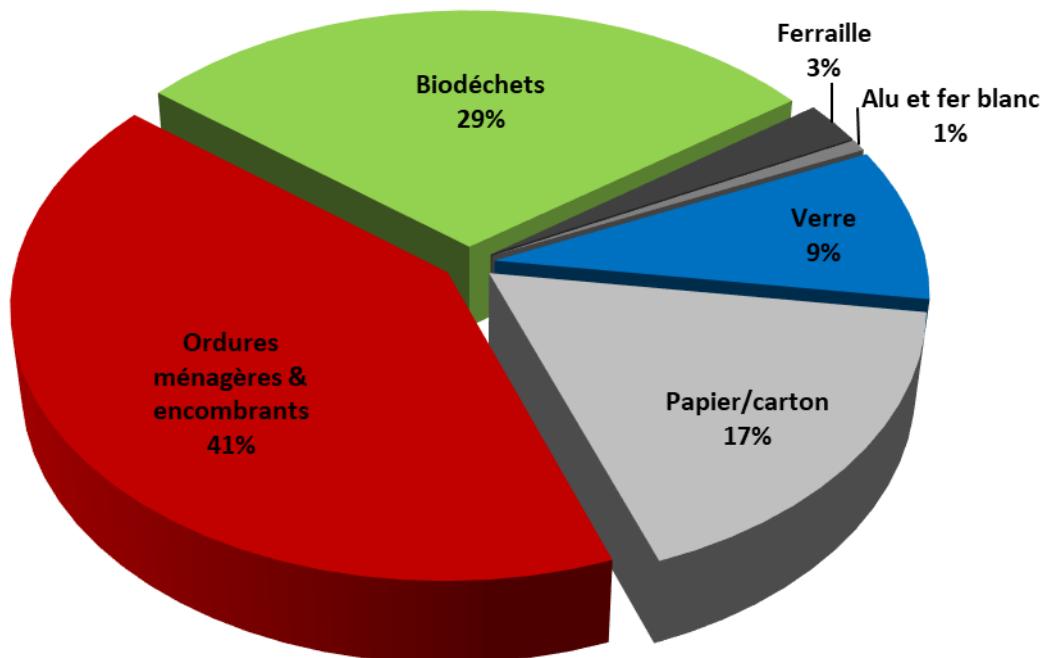
---

En 2016, les communes fribourgeoises ont collecté 121'933 tonnes de déchets urbains.

Les déchets urbains triés en vue d'une valorisation matière représentent la part la plus importante des déchets collectés avec 71'573 tonnes de matériaux, ce qui équivaut à 59 % des déchets collectés par les communes.

Les déchets urbains non triés, c'est-à-dire les ordures ménagères et les déchets encombrants, voués à la valorisation énergétique, représentent quant à eux 41 % du total avec 50'360 tonnes collectées.

### Déchets urbains 2016



Les déchets urbains triés sont représentés par trois catégories principales : les biodéchets, le papier/carton et le verre. Les métaux ne représentent qu'une petite partie de la collecte.

D'autres types de déchets, tels que le sagex, le PET, les huiles, les appareils électriques, les batteries ou autres déchets spéciaux, qui sont également collectés dans la plupart des déchetteries communales, ne sont pas cités dans ce rapport, les volumes étant très faibles ou non quantifiés.

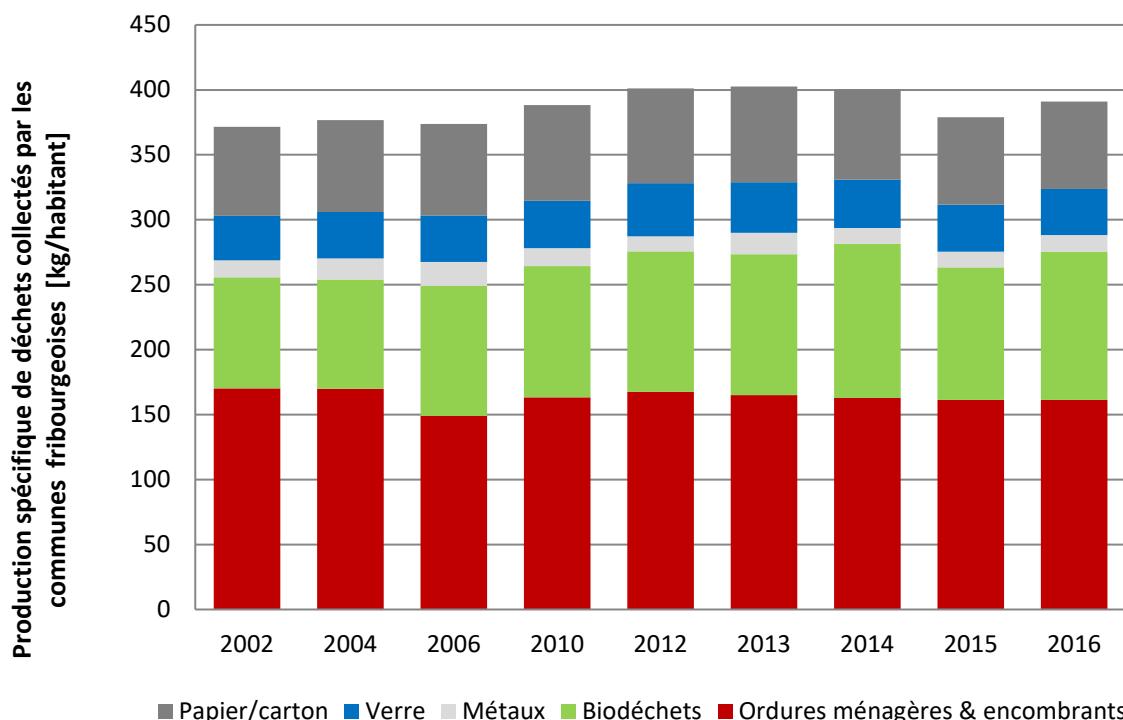
### 3 Production par habitant et évolution

En 2016, chaque habitant du canton de Fribourg a produit en moyenne 391 kg de déchets urbains. Entre 2002 et 2016, la production de déchets urbains par habitant a augmenté d'environ 5 % (soit 20 kg par habitant).

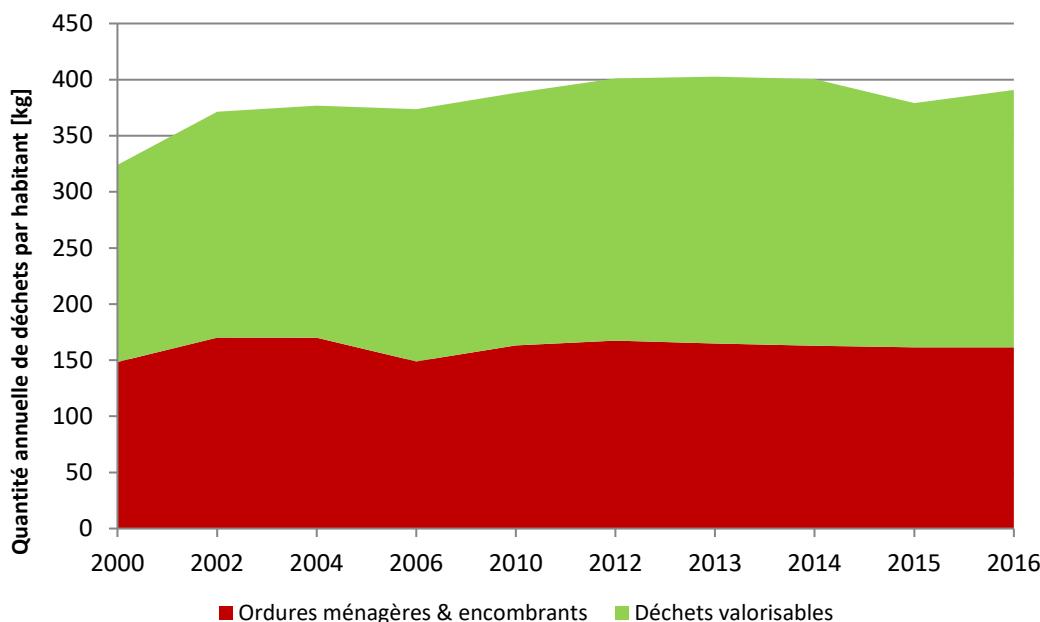
	2002	2004	2006	2010	2012	2014	2015	2016
Total des déchets urbains collectés par les communes en tonnes	90'139	94'318	96'523	108'131	116'870	121'463	116'525	121'933
Population	242'679	250'377	258'252	278'493	291'395	303'377	307'461	311'914
Total des déchets urbains collectés par les communes en kg par habitant	371	377	374	388	401	400	379	391

Il est à noter que cette augmentation de la production de déchets urbains par habitant a été en grande partie compensée par l'amélioration du tri. Néanmoins, la quantité de déchets urbains non valorisables éliminée à la SAIDEF est restée stable (voir tableau ci-dessous).

#### Production spécifique de déchets collectés par les communes fribourgeoises

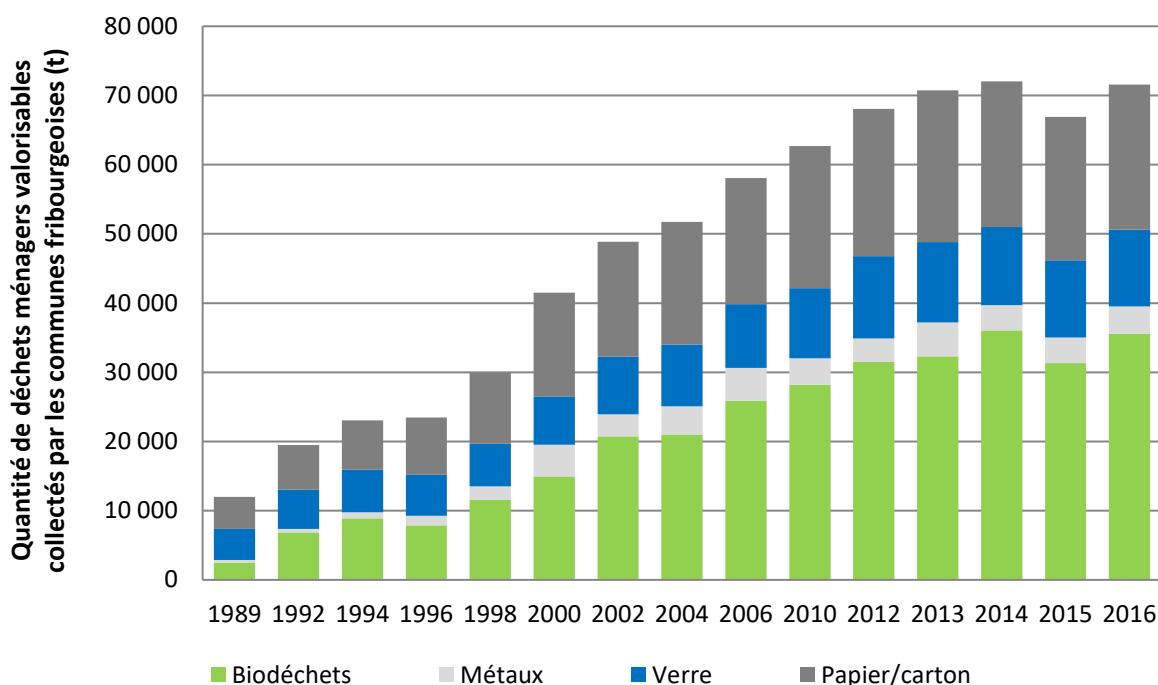


Si la production par habitant de déchets urbains non triés reste relativement stable depuis 2002, ce n'est pas le cas des déchets urbains triés qui ont augmenté de 18 % entre 2002 et 2014. Cependant, une diminution des quantités de déchets valorisables par habitant semble se dessiner dès 2014.



Une baisse du volume total de déchets collectés par les communes a été observée pour la toute première fois en 2015. Aucun paramètre particulier ne permet d'expliquer une éventuelle diminution de la quantité des déchets urbains. Par contre, les chiffres 2016 se rapprochent davantage des volumes enregistrés en 2014, ce qui laisse présager d'une stabilisation des quantités dès 2014. Cette tendance mérite d'être confirmée les prochaines années.

## Déchets urbains valorisés



Après une augmentation constante, les tonnages des déchets urbains valorisables semblent se stabiliser dès 2014. Il est à noter qu'en 2016, environ 49 % des déchets urbains triés qui sont collectés par les communes sont des biodéchets.

## 4 Conclusion

---

La taxe proportionnelle a été introduite en 1996 dans le canton de Fribourg. Elle avait pour double objectif d'améliorer le tri et de faire diminuer la production de déchets urbains par habitant. Le bilan est nuancé.

- > **Avec un taux de 59 % de déchets urbains triés en 2016, les habitants du canton de Fribourg sont de bons élèves** (51 % en moyenne nationale). Ces bons résultats ont été obtenus grâce à la forte implication des communes qui ont amélioré le système et les infrastructures de collecte ces dernières années, notamment pour les biodéchets.
- > La taxe proportionnelle a eu un effet sur le tri mais pas ou peu sur les quantités. **La production de déchets urbains par habitant augmente en effet sensiblement entre 2002 et 2014, avant de se stabiliser.** Cette tendance demande à être vérifiée à moyen terme. La croissance démographique et économique laisse toutefois présager une augmentation des volumes dans les années à venir, avec une part toujours plus importante de déchets urbains triés par rapport aux déchets urbains non triés.

Selon l'analyse de la composition des ordures en 2012 (« Erhebung der Kehrichtzusammensetzung 2012 »), réalisée tous les dix ans par l'OFEV, les poubelles contiennent encore beaucoup trop de matières recyclables. D'après ce rapport, un cinquième des déchets environ seraient des matériaux valorisables. Deux tiers de ces matériaux inutilisés sont des biodéchets, c'est-à-dire des déchets pouvant être compostés ou méthanisés. La composition des déchets urbains évolue également. La tendance à produire des objets plus complexes, composés de divers matériaux, augmente la difficulté à trier efficacement les déchets valorisables.

Des efforts devront encore être consentis par les ménages et les entreprises pour assurer une gestion efficace des déchets qui répondent aux objectifs fixés par l'Office fédéral de l'environnement<sup>1</sup> :

- > éviter de produire des déchets ;
- > si ce n'est possible d'éviter la production de déchets, réduire autant que possible les quantités ;
- > valoriser par recyclage de matière ou valorisation thermique.

### Photos

---

Benjamin Ruffieux

### Renseignements

---

**Service de l'environnement SEn**  
Section déchets et sites pollués

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02  
[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch), [www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen)

### Mars 2018

---

<sup>1</sup> Econcept 2012, décrite dans la publication de l'OFEV n° UZ-1615F: *Elimination des déchets*, 2016